



COMMUNE DE BEAUVOIR SUR MER

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

DU BUDGET PRIMITIF 2019

L'article L.2313-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune. Elle sera disponible sur le site internet de la commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2019. Il respecte les principes budgétaires : sincérité, annualité, unité, équilibre et antériorité.

Le budget primitif doit obligatoirement être équilibré en fonctionnement et investissement et doit dégager les ressources suffisantes de son fonctionnement pour assurer en priorité le remboursement de sa dette et financer ses investissements (c'est l'autofinancement).

La commune ne peut pas, contrairement à l'Etat, emprunter pour financer ses dépenses de fonctionnement.

L'emprunt est une ressource destinée uniquement à financer ses dépenses d'investissement.

Toutes les communes doivent faire face à une diminution drastique des dotations versées par l'Etat. Ces dotations sont pourtant essentielles et permettent le financement de ses services publics.

Malgré un budget 2018 fragilisé par la clôture des budgets annexes Zones Artisanales, qui a eu une incidence financière importante sur le budget général, certains investissements ont pu être réalisés sans recourir à l'emprunt, et le résultat de fonctionnement 2018 montre une nette diminution des dépenses de fonctionnement par rapport à 2017.

Le montant de l'attribution de compensation versée par Challans Gois Communauté (pour compenser la perception des taxes économiques en lieu de la place de la commune), provisoirement fixée à 327.566 €, a été revu à la baisse par la CLECT à hauteur de 297.360 € en 2017, puis à 247.125,43 € en 2018 pour tenir compte de la prise en charge du contingent SDIS par Challans Gois Communauté en lieu et place des communes. Ce montant sera de nouveau revu à la baisse en 2019 à hauteur de 241.934,23 € pour tenir compte de la revalorisation du contingent SDIS.

Conformément à l'objectif fixé par l'Etat d'évolution des dépenses de fonctionnement, les orientations du projet de budget 2019 ont pour objets la poursuite de la maîtrise des dépenses de fonctionnement et la diminution des dépenses d'investissement sans inscrire d'emprunt.



SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2018	BP 2019
002 Résultat de fonctionnement reporté	307 743.09	0
011 - Charges à caractère général	1 177 100.00	1 138 500.00
012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 567 600.00	1 595 700.00
014 - Atténuations de produits	292 993.00	292 993.00
022 - Dépenses imprévues	250 020.83	150 000.00
023 - Virement à la section d'investissement	467 460.59	1 259 723.00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	229 756.41	225 000.00
65 - Autres charges de gestion courante	473 710.00	538 710.00
66 - Charges financières	120 000.00	95 000.00
67 - Charges exceptionnelles	3 600.00	3 700.00
	4 889 983.92	5 299 326.00

Chapitre 011 Charges à caractères général

Ce chapitre regroupe pour l'essentiel les charges de fonctionnement des structures et des services : eau, électricité, téléphone, chauffage, carburant, fournitures administratives, frais d'affranchissement, fournitures scolaires, fournitures et entretien des bâtiments, primes d'assurances, contrats de maintenances, prestations de services...

Malgré l'augmentation des surfaces de bâtiments, l'évolution du parc de véhicule à entretenir et l'augmentation du coût de la vie, le volume de ces charges est maîtrisé. .

Chapitre 012 charges de personnel et frais assimilés

Une évolution de 1,79% est prévue sur les dépenses de personnel (contre 2.22%.en 2018) A noter qu'en 2018, plusieurs agents en maladie ou disponibilité n'ont pas été remplacés D'autre part, les reclassements réglementaires prévus en janvier 2018 ont été reportés en janvier 2019. Il convient également de tenir compte des avancements d'échelons et de grades de l'année.

Chapitre 014 Atténuation de produit

Il s'agit du Fonds de Garantie Individuelle de Ressource institué en 2010 lors de la réforme de la taxe professionnelle. Ce montant est reversé à l'Etat et vient en diminution des recettes fiscales.

Chapitre 022 Dépenses imprévues

Les sommes inscrites dans ce chapitre ne seront utilisées qu'en dernier recours. Leur non utilisation permettrait de dégager un autofinancement fin 2019.



Chapitre 023 Virement à la section d'investissement

Cette somme contribue à l'autofinancement de la section d'investissement à hauteur de 1 259 723€

Chapitre 042 Opérations d'ordre entre section.

Ce sont des écritures comptables ne générant pas de sortie de fonds. Ce sont les amortissements des biens mobiliers.

Chapitre 65 Autres charges de gestion courantes

Pour 2019, ce chapitre prévoit principalement :

- Les contributions aux syndicats
- Les indemnités des élus
- Les subventions aux associations et au CCAS

Par ailleurs, une partie des participations versées au SYDEV jusqu'alors en section d'investissement devront être comptabilisé en section de fonctionnement au compte 65548 à compter de 2019.

Chapitre 66 charges financières

Sont retracés ici, les intérêts de la dette. Un emprunt a été renégocié en 2018.

Chapitre 67 Charges exceptionnelles

Les charges exceptionnelles enregistrent les éventuels intérêts moratoires, amendes, et titres annulés sur exercices antérieurs



RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2018	BP 2019
002 - Résultat de fonctionnement reporté	228 713.49	923 182.91
013 - Atténuations de charges	70 000.00	50 000.00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	20 111.00	30 917.00
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	303 200.00	283 700.00
73 - Impôts et taxes	2 473 425.43	2 545 800.00
74 - Dotations, subventions et participations	1 013 524.00	1 074 716.09
75 - Autres produits de gestion courante	780 000.00	380 000.00
76 - Produits financiers	10.00	10.00
77 - Produits exceptionnels	1 000.00	11 000.00
	4 889 983.92	5 299 326.00

Chapitre 002 Résultat de fonctionnement reporté

Ce chapitre enregistre le résultat excédentaire cumulé de la section de fonctionnement. Le montant prévu en 2018 a été ramené à 0 par DM courant 2018, suite aux opérations de reprise de résultat de la zone artisanale du Clos st Antoine. L'excédent de fonctionnement 2018 de 1 429 367,27€ diminué du besoin de financement en investissement et du déficit sur les reports est inscrit dans ce compte.

Chapitre 013 Atténuation de charges

Il s'agit principalement des remboursements de l'assurance statutaire en cas de maladie des agents.

Chapitre 042 Opération d'ordre de transfert entre sections

Les travaux effectués en régie font l'objet d'écritures d'ordre. Pour 2019, sont prévus notamment les peintures de l'Ardoise Verte, les sanitaires garçons de l'école et de la Pétanque.

Chapitres 70 Produits de services, du domaine et ventes diverses

On retrouve ici notamment :

- Les concessions dans le cimetière
- Les frais d'inhumation
- Les recettes issues de la restauration scolaire, des transports scolaires, de l'enlèvement des déchets ostréicoles
- Les remboursements de sinistres
- Les frais facturés au budget assainissement

Chapitre 73 Impôts et taxes

La fiscalité directe 2019 est estimée sans augmentation de taux.

Ce chapitre retrace également l'attribution de compensation de Challans Gois, en diminution pour 2019, ainsi que les recettes suivantes :

- Droits de place
- Droits de stationnement
- Fourrière



Chapitre 74 Dotations subventions, participations

Sont retracées ici les subventions du conseil départemental pour les transports scolaires, les allocations compensatrices de la fiscalité directe et principalement les dotations de l'Etat : Dotation Forfaitaire, Dotation de Solidarité Rurale et Dotation Nationale de Péréquation. A noter que depuis 2014 ces dotations diminuent nettement. Cette baisse représente 168 000€ de 2014 à 2017. En 2018 in note une hausse de 126 915€.

Dans l'attente de la notification des dotations, la prévision pour les dotations a été revue à la baisse : En effet la loi de finance 2019 prévoit une baisse de 3.9% des dotations pour environ 19500 communes.

Chapitre 75 Autres produits de gestion courante

On retrouve dans ce chapitre les loyers perçus dans le cadre des locations de salles, des logements communaux, de locaux professionnels et administratifs.

En 2018 le budget général a récupéré une partie de l'excédent du budget assainissement (700 000€). En 2019, 300 000€ seront récupérés.

Chapitre 77 Produits exceptionnels

Ce sont des produits tels que les dons : quêtes des concerts d'été et divers remboursements de charges telles que les pénalités de retard d'inscription au transport scolaire.

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE	
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	476 135.66
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	30 917.00
16 - Emprunts et dettes assimilées	292 000.00
20 - Immobilisations incorporelles	2 000.00
21 - Immobilisations corporelles	11 634.64
23 - Immobilisations en cours	13 597.86
Opérations d'équipement	2 098 929.65
	2 925 214.81

Le chapitre 16 est destiné au remboursement du capital de la dette pour 292 000 €.

Les principaux investissements prévus en 2019 sont :

Travaux de voirie et réseau d'eaux pluviales	280 000€
Rénovation Maison des associations	443 600€
Eglise	720 000€
Acquisition Rue des écoles à EPF	282 000€



RECETTES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE	
10 - Dotations, fonds divers et réserves	104 000.00
1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé	506 184.36
13 - Subventions d'investissement	659 513.45
16 - Emprunts et dettes assimilées	34 794.00
021 - Virement de la section de fonctionnement	1 259 723.00
024 - Produits de cessions	136 000.00
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	225 000.00
	2 925 214.81

En recettes on peut noter :

Les amortissements	225 000.00 €
Encaissement des crédit-baux Hardouin et CC Challans Gois	34 794.00 €
Le virement de la section de fonctionnement qui constitue l'autofinancement	1 259 723.00 €
Le produit des cessions :	136 000.00 €
Dotations et réserve (FCTVA, Taxe d'aménagement et excédent de fonctionnement capitalisé)	610 184.36 €
Les subventions attribuées pour financer les travaux	659 513.45 €

BUDGET ASSAINISSEMENT

Section d'exploitation

La section d'exploitation s'équilibre à 1 473 439,73€.

Les recettes couvrent les dotations aux amortissements ainsi que la location du terrain de la station d'épuration au budget général de la commune.

L'excédent global de fonctionnement important permet le versement au budget général d'une somme de 300 000€ nécessaire à son équilibre.

Le virement à la section d'investissement est de 714 439,73€.

Section d'investissement

La section d'investissement s'équilibre à 956 435,87€.

Constituée du virement de la section d'exploitation, des amortissements et de l'excédent de l'exercice antérieure, les recettes permettent de réaliser la rénovation des réseaux d'assainissement des Eaux usées